

Edito

- 136 000 décrocheurs en 2010 (110 000 aujourd'hui)
- 620 000 des 18-24 sans diplômes (494 000 aujourd'hui)
- **Leviers activés** : mobilisation des équipes éducatives, développement du lien avec les familles, partenariat renforcé (institution, association, collectivités, entreprises...), mise en place du droit au retour en formation, création de nouveaux dispositifs d'accueil des décrocheurs.
- **Intensifier le mouvement : parcours aménagé de formation initiale** (+15ans en rupture, restant sous statut scolaire), **alliances éducatives** (renforcer la collaboration autour du jeune), **droit de redoubler dans son établissement d'origine** pour les élèves ayant échoué au bac, **structure de retour à l'école** (Micro lycées, lycées nouvelle chance...) se développent en complémentarité des **E2C, Epide, service militaire volontaire**, actions menées par les entreprises...
- **L'objectif** de passer sous la barre des **10%** de jeunes de 18 à 24 ans sans diplômes est **atteint** (9% aujourd'hui en France, 11% en Europe)

Qui sont les jeunes sans diplômes ?

- Les 2/3 n'ont pas atteint une classe de terminale « diplômante » de CAP ou du bac. Ils ont décroché en 2nd ou 1^{ère}. 1/3 atteint la classe de terminale mais échoue à l'examen et n'a pas repris d'études.
- Jeunes souvent d'origine sociale défavorisée : un enfant d'ouvrier a 4x plus de risques de sortir sans diplôme.
- Les garçons sont davantage concernés (100 filles vs 150 garçons sortant sans diplômes)

Les jeunes non diplômés subissent plus que les autres les conséquences de la crise

22% des jeunes diplômés sont au chômage 3 ans après leur sortie de formation en 2013 vs 50% des non diplômés.

Une prise en charge renforcée des jeunes sortis sans qualification

- **Les structures de remédiation innovantes** qui permettent à des jeunes descolarisés, de 16 à 25 ans, de revenir à l'école et de passer ou repasser un bap GT ou professionnel (on compte actuellement 30 structures de retour à l'école – **SRE**).
- **Les plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)** : instances de coordination locale des acteurs de formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes sur un territoire donné. Elles se composent des établissements scolaires, des CIO, des missions locales, des E2C, des établissements agricoles, publics d'insertion de la défense, des Greta, des CFA et des collectivités territoriales.
- **Le service militaire volontaire (expérimentation)** vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (17-25ans). Alternant formation militaire et formation à caractère professionnel, civique ou scolaire, le SMV pour objectif d'aider les jeunes à retrouver le chemin de la formation, obtenir un 1^{er} emploi ou reprendre une activité professionnelle.
- **Les clauses sociales de « formation »** : insérées dans les marchés publics afin de permettre à un jeune en situation de DS, de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel.
- **Le service civique aménagé** permet de combiner un engagement citoyen dans le cadre du service civique et un suivi personnalisé du jeune décrocheur ayant quitté le SE sans qualification. Deux formules créées : une à plein temps et une en alternance avec des périodes de formation sous statut scolaire.

L'information et l'accompagnement des jeunes sortis sans diplôme

- **Droit au retour en formation initiale (loi d'orientation 2013)** : concerne les 16-25ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle (ceux qui n'ont qu'un bac, par exemple, mais pas de qualification professionnelle reconnue).
 - **Accueil et prise en charge par le SPRO** par téléphone ou mail, qui orientera le jeune vers la structure la plus à même d'assurer son suivi.
- **Masecondechance.fr** (Onisep) présente les dispositifs pour poursuivre ou reprendre une formation
- **Reviens te former**
- **Mon orientation en ligne** : tous les conseillers Onisep sont mobilisés pour répondre aux questions sur l'orientation, formation, métiers, par tchat, mail ou téléphone.

Une mobilisation renforcée

- Des missions précisées et valorisées

- **CE** : rôle de coordination de prévention du DS (PE, contrat d'objectifs)
- **Mobilisation et préventions** dans les missions des enseignants
- **Référents DS** mis en place
- **COP** donnent la **priorité** à l'orientation des **décrocheurs** et renforcent leurs interventions en lycées pro

- Actions et expérimentations

- **PAFI** pour les +15 ans en risque de DS et scolarisés dans un établissement du 2nde degré ; parcours aménagé de temps scolaire et d'activités (stages, service civique)
- **Alliances éducatives** coordonnent les interventions des différents professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune
- **Semaine de la persévérance scolaire** pour valoriser le travail réalisé tout au long de l'année en matière de prévention du DS et mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.
- **Des partenaires mieux associés**
 - **Mallette des parents** : outils et supports visant à renforcer le lien avec les familles (CP, 6^{ème}, secondaire)
 - **Espaces parents** : favoriser les rencontres régulières
 - **OEPRI** : permettre l'acquisition/maîtrise du français et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'Ecole
 - **Formation des enseignants à la prévention du DS** : comprendre les causes, le processus du DS, repérer les premiers signes, favoriser une pédagogie inclusive, exigeante et bienveillante, une approche individualisée.
 - **Un accompagnement pour favoriser le bien être et la réussite** : mobilisation des psychologues de l'EN pour une prise en charge collective des difficultés scolaires persistantes ; développement du dispositif « Plus de maitres que de classes » pour permettre de nouvelles organisations pédagogiques.
 - **Droit à une nouvelle préparation à l'examen dans l'établissement dont le jeune est issu**